

CONSTITUTION DOGMATIQUE SUR LA RÉVÉLATION DIVINE

PRÉAMBULE

En écoutant religieusement et proclamant avec assurance la parole de Dieu, le saint Concile fait sienne cette parole de saint Jean : « Nous vous annonçons la vie éternelle, qui était auprès du Père et qui nous est apparue : ce que nous avons vu et entendu, nous vous l'annonçons, afin que vous soyez en communion avec nous et que notre communion soit avec le Père et avec son Fils Jésus-Christ » (1 Jean 1, 2-3). C'est pourquoi, suivant la trace des Conciles de Trente et du Vatican I, il entend proposer la doctrine véritable sur la Révélation divine et sur sa transmission, afin que, en entendant l'annonce du salut, le monde entier y croie, qu'en croyant il espère, qu'en espérant il aime.

CHAPITRE PREMIER – LA RÉVÉLATION ELLE-MÊME

(Nature de la Révélation)

2. Il a plu à Dieu dans sa sagesse et sa bonté de se révéler en personne et de faire connaître le mystère de sa volonté (cf. Eph. 1, 9) grâce auquel les hommes, par le Christ, le Verbe fait chair, accèdent dans l'Esprit-Saint, auprès du Père et sont rendus participants de la nature divine (cf. Eph. 2,18 ; 2 Pierre 1, 4). Dans cette Révélation le Dieu invisible (cf. Col. 1,15 ; 1 Tim. 1,17) s'adresse aux hommes en son immense amour ainsi qu'à des amis (cf. Ex. 33,11 ; Jean 15,14-15), il s'entretient avec eux (cf. Bar. 3, 38) pour les inviter et les admettre à partager sa propre vie. Pareille économie de la Révélation comprend des événements et des paroles intimement unis entre eux, de sorte que les œuvres, réalisées par Dieu dans l'histoire du salut, attestent et corroborent et la doctrine et le sens indiqués par les paroles, tandis que les paroles publient les œuvres et éclairent le mystère qu'elles contiennent. La profonde vérité que cette Révélation manifeste, sur Dieu et sur le salut de l'homme, resplendit pour nous dans le Christ, qui est à la fois le Médiateur et la plénitude de toute la Révélation.

(Préparation de la Révélation évangélique)

3. Dieu, qui crée (cf. Jean 1, 3) et conserve toutes choses par le Verbe, donne aux hommes dans les choses créées un témoignage incessant sur lui-même (cf. Rom. 1, 19-20) ; voulant de plus ouvrir la voie d'un salut supérieur, il se manifesta aussi lui-même, dès l'origine, à nos premiers parents. Après leur chute, par la promesse d'un rachat, il les releva dans l'espérance du salut (cf. Gen. 3, 15) ; il prit un soin constant du genre humain, pour donner la vie éternelle à tous ceux qui, par la fidélité dans le bien, recherchaient le salut (cf. Rom. 2, 6-7). A son heure il appela Abraham pour faire de lui un grand peuple (cf. Gen. 12, 2) ; après les patriarches, il forma ce peuple par l'intermédiaire de Moïse et par les prophètes, pour qu'il le reconnaisse comme le seul Dieu vivant et vrai, Père provident et juste juge, et qu'il attende le Sauveur promis, préparant ainsi au cours des siècles la voie à l'Évangile.

(Le Christ plénitude personnelle de la Révélation)

4. Après avoir, à bien des reprises et de bien des manières, parlé par les prophètes, Dieu « en ces jours qui sont les derniers, nous a parlé par son Fils » (Héb. 1, 1-2). Il a envoyé en effet son Fils, le Verbe éternel qui éclaire tous les hommes, pour qu'il demeurât parmi eux et leur fit connaître les secrets de Dieu (cf. Jean 1, 1-18). Jésus-Christ donc, le Verbe fait chair, « homme envoyé aux hommes », « prononce les paroles de Dieu » (Jean 3, 34) et achève l'œuvre de salut que le Père lui a donnée à faire (cf. Jean 5, 36 ; 17, 4). C'est donc lui - le voir, c'est voir le Père (cf. Jean 14, 9) - qui, par toute sa présence et par la manifestation qu'il fait de lui-même par paroles et œuvres, par signes et miracles, et plus particulièrement par sa mort et par sa résurrection glorieuse d'entre les morts, par l'envoi enfin de l'Esprit de vérité, achève en la complétant la révélation, et la confirme encore en attestant divinement que Dieu lui-même est avec nous pour nous arracher aux ténèbres du péché et de la mort et nous ressusciter pour la vie éternelle.

L'économie chrétienne, étant l'Alliance Nouvelle et définitive, ne passera donc jamais et aucune nouvelle révélation publique n'est dès lors à attendre avant la manifestation glorieuse de notre Seigneur Jésus-Christ (cf. 1 Tim. 6,14, et Tite 2, 13).

(Accueil de la Révélation par la foi)

5. A Dieu qui révèle est due « l'obéissance de la foi » (Rom. 16, 26 ; cf. Rom. 1, 5 ; 2 Cor. 10, 5-6), par laquelle l'homme s'en remet tout entier et librement à Dieu dans « un complet hommage d'intelligence et de volonté à Dieu qui révèle » et dans un assentiment volontaire à la révélation qu'il fait. Pour exister, cette foi requiert la grâce prévenante et aidante de Dieu, ainsi que les secours intérieurs du Saint-Esprit qui touche le cœur et le tourne vers Dieu, ouvre les yeux de l'esprit et donne « à tous la douceur de consentir et de croire à la vérité ». Afin de rendre toujours plus profonde l'intelligence de la révélation, l'Esprit Saint ne cesse, par ses dons, de rendre la foi plus parfaite.

(Révélation divine et connaissance naturelle de Dieu)

6. Par la Révélation divine, Dieu a voulu se manifester et se communiquer lui-même ainsi que manifester et communiquer les décrets éternels de sa volonté concernant le salut des hommes, « à savoir de leur donner part aux biens divins qui dépassent toute pénétration humaine de l'esprit ».

Le saint Concile reconnaît que « Dieu, principe et fin de toutes choses, peut être connu avec certitude par la lumière naturelle de la raison humaine à partir des choses créées » (cf. Rom. 1, 20) ; mais il enseigne qu'on doit attribuer à la Révélation « le fait que les choses qui dans l'ordre divin ne sont pas de soi inaccessibles à la raison humaine, peuvent aussi, dans la condition présente du genre humain, être connues de tous, facilement, avec une ferme certitude et sans aucun mélange d'erreur ».

CHAPITRE II – LA TRANSMISSION DE LA RÉVÉLATION DIVINE

7. (Les apôtres et leurs successeurs, hérauts de l'Évangile)

Cette Révélation donnée pour le salut de toutes les nations,

Dieu, avec la même bienveillance, prit des dispositions pour qu'elle demeurât toujours en son intégrité et qu'elle fût transmise à toutes les générations. C'est pourquoi le Christ Seigneur, en qui s'achève toute la Révélation du Dieu très haut (cf. 2 Cor. 1,20 ; 3,16 - 4,6), avant accompli lui-même et proclamé de sa propre bouche l'Evangile d'abord promis par les prophètes, ordonna à ses apôtres de le prêcher à tous comme la source de toute vérité salutaire et de toute règle morale en leur communiquant les dons divins. Ce qui fut fidèlement accompli, tantôt par les apôtres, qui, dans la prédication orale, dans les exemples et les institutions transmirent, soit ce qu'ils avaient appris de la bouche du Christ en vivant avec lui et en le voyant agir, soit ce qu'ils tenaient des suggestions du Saint-Esprit, tantôt par ces apôtres et par des hommes de leur entourage, qui, sous l'inspiration du même Esprit-Saint, consignèrent par écrit le message de salut.

Mais pour que l'Evangile fût toujours gardé intact et vivant dans l'Eglise, les apôtres laissèrent comme successeurs les évêques, auxquels ils « remirent leur propre fonction d'enseignement ». Cette sainte Tradition et la Sainte Ecriture de l'un et l'autre Testament sont donc comme un miroir où l'Eglise en son cheminement terrestre contemple Dieu, dont elle reçoit tout jusqu'à ce qu'elle soit amenée à le voir face à face tel qu'il est (cf. 1 Jean 3, 2).

(8. La sainte Tradition)

C'est pourquoi la prédication apostolique, qui se trouve spécialement exprimée dans les livres inspirés, devait être conservée par une succession ininterrompue jusqu'à la consommation des temps. Les apôtres, transmettant donc ce qu'ils ont eux-mêmes reçu, engagent les fidèles à garder les traditions qu'ils ont apprises soit de vive voix soit par écrit (cf. 2 Thess. 2, 15) et à lutter pour la foi qui leur a été une fois pour toutes transmise (cf. Jude 3). Quant à la Tradition reçue des apôtres, elle comprend tout ce qui contribue à conduire saintement la vie du peuple de Dieu et à en augmenter la foi ; ainsi l'Eglise perpétue dans sa doctrine, sa vie et son culte et elle transmet à chaque génération, tout ce qu'elle est elle-même, tout ce qu'elle croit.

Cette Tradition qui vient des apôtres se poursuit dans l'Eglise, sous l'assistance du Saint-Esprit : en effet, la perception des choses aussi bien que des paroles transmises s'accroît, soit par la contemplation et l'étude des croyants qui les méditent en leur cœur (cf. Luc 2, 19 et 51), soit par l'intelligence intérieure qu'ils éprouvent des choses spirituelles, soit par la prédication de ceux qui, avec la succession épiscopale, reçurent un charisme certain de vérité. Ainsi l'Eglise, tandis que les siècles s'écoulaient, tend constamment vers la plénitude de la divine vérité, jusqu'à ce que soient accomplies en elle les paroles de Dieu.

L'enseignement des saints Pères atteste la présence vivifiante de cette Tradition, dont les richesses passent dans la pratique et dans la vie de l'Eglise qui croit et qui prie. C'est cette même Tradition, qui fait connaître à l'Eglise la liste intégrale des Livres Saints (Canon de l'AT et du NT : cf. ci-après) ; c'est elle aussi qui, dans l'Eglise, fait comprendre cette Ecriture Sainte et la rend continuellement opérante. Ainsi Dieu, qui parla jadis, ne cesse de converser avec l'Epouse de son Fils bien-aimé, et l'Esprit-Saint, par qui la voix vivante de l'Evangile retentit dans l'Eglise et, par l'Eglise, dans le monde, introduit les croyants dans la vérité tout entière et fait que la parole du Christ réside en

eux avec toute sa richesse (cf. Col. 3,16).

(9. Le rapport réciproque entre la Tradition et l'Ecriture)

La sainte Tradition et la Sainte Ecriture sont donc reliées et communiquent étroitement entre elles. Car toutes deux, jaillissant d'une source divine identique, ne forment pour ainsi dire qu'un tout et tendent à une même fin. En effet, la Sainte Ecriture est la parole de Dieu en tant que, sous l'inspiration de l'Esprit divin, elle est consignée par écrit ; quant à la sainte Tradition, elle porte la parole de Dieu, confiée par le Christ Seigneur et par l'Esprit-Saint aux Apôtres, et la transmet intégralement à leurs successeurs, pour que, illuminés par l'Esprit de vérité, en la prêchant, ils la gardent, l'exposent et la répandent avec fidélité : il en résulte que l'Eglise ne tire pas de la seule Ecriture Sainte sa certitude sur tous les points de la Révélation. C'est pourquoi l'une et l'autre doivent être reçues et vénérées avec un égal sentiment d'amour et de respect.

(10. Tradition, Ecriture, peuple de Dieu et magistère)

La sainte Tradition et la Sainte Ecriture constituent un unique dépôt sacré de la parole de Dieu, confié à l'Eglise ; en s'attachant à lui, le peuple saint tout entier uni à ses pasteurs reste assidûment fidèle à l'enseignement des apôtres et à la communion fraternelle, à la fraction du pain et aux prières (cf. Act. 2, 42 grec), si bien que, dans le maintien, la pratique et la confession de la foi transmise, s'établit, entre pasteurs et fidèles, une singulière unité d'esprit. (unité Ecriture – Tradition et unité de l'Eglise)

La charge d'interpréter de façon authentique la parole de Dieu, écrite ou transmise, a été confiée au seul **magistère** vivant de l'Eglise dont l'autorité s'exerce au nom de Jésus-Christ. Pourtant, ce magistère n'est pas au-dessus de la parole de Dieu, mais il la sert, n'enseignant que ce qui fut transmis, puisque par mandat de Dieu, avec l'assistance de l'Esprit-Saint, il écoute cette Parole avec amour, la garde saintement et l'expose aussi avec fidélité, et puise en cet unique dépôt de la foi tout ce qu'il propose à croire comme étant révélé par Dieu.

Il est donc clair que la sainte Tradition, la sainte Ecriture et le magistère de l'Eglise, par une très sage disposition de Dieu, sont tellement reliés et solidaires entre eux qu'aucune de ces réalités ne subsiste sans les autres, et que toutes ensemble, chacune à sa façon, sous l'action du seul Esprit-Saint, contribuent efficacement au salut des âmes.

CHAPITRE III – L'INSPIRATION DE LA SAINTE ECRITURE ET SON INTERPRETATION

(Inspiration et vérité de la Sainte Ecriture)

11. La vérité divinement révélée, que contiennent et présentent les livres de la Sainte Ecriture, y a été consignée sous l'inspiration de l'Esprit-Saint. Notre sainte Mère l'Eglise, de par sa foi apostolique, juge sacrés et canoniques tous les livres tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, avec toutes leurs parties, puisque, rédigés sous l'inspiration de l'Esprit-Saint (cf. Jean 20, 31 ; 2 Tim. 3, 16 ; 2 Pierre 1,19-21 ; 3,15-16), ils ont Dieu pour auteur et qu'ils ont été transmis comme tels à l'Eglise elle-même. En vue de composer ces livres sacrés, Dieu a choisi des hommes auxquels il eut recours dans le plein usage de leurs facultés et de leurs moyens, pour que, lui-même agissant en eux et par eux, ils missent par écrit, en

vrais auteurs, tout ce qui était conforme à son désir, et cela seulement. Dès lors, puisque toutes les assertions des auteurs inspirés ou hagiographes doivent être tenues pour assertions de l'Esprit-Saint, il faut déclarer que les livres de l'Ecriture enseignent fermement, fidèlement et sans erreur la vérité que Dieu pour notre salut a voulu voir consignée dans les Lettres sacrées. C'est pourquoi « toute Ecriture inspirée de Dieu est utile pour enseigner, réfuter, redresser, former à la justice, afin que l'homme de Dieu se trouve accompli, équipé, pour toute œuvre bonne » (2 Tim. 3,16-17 grec).

(Comment interpréter l'Ecriture)

12. Cependant, puisque Dieu, dans la Sainte Ecriture, a parlé par des hommes à la manière des hommes, il faut que l'interprète de la Sainte Ecriture, pour voir clairement ce que Dieu lui-même a voulu nous communiquer, cherche avec attention ce que les hagiographes ont vraiment voulu dire et ce qu'il a plu à Dieu de faire passer par leurs paroles.

Pour découvrir l'intention des hagiographes, on doit, entre autres choses, considérer aussi les « genres littéraires ». Car c'est de façon bien différente que la vérité se propose et s'exprime en des textes diversement historiques, en des textes, ou prophétiques, ou poétiques, ou même en d'autres genres d'expression. Il faut, en conséquence, que l'interprète cherche le sens que l'hagiographe, en des circonstances déterminées, dans les conditions de son temps et l'état de sa culture, employant les genres littéraires alors en usage, entendait exprimer et a, de fait, exprimé. En effet, pour vraiment découvrir ce que l'auteur sacré a voulu affirmer par écrit, on doit tenir un compte exact soit des manières natives de sentir, de parler ou de raconter courantes au temps de l'hagiographe, soit de celles qu'on utilisait ça et là à cette époque dans les rapports humains.

Cependant, puisque la Sainte Ecriture doit être lue et interprétée à la lumière du même Esprit qui la fit rédiger, il ne faut pas, pour découvrir exactement le sens des textes sacrés, porter une moindre attention au contenu et à l'unité de toute l'Ecriture, eu égard à la Tradition vivante de toute l'Eglise et à l'analogie de la foi. Il appartient aux exégètes de s'efforcer, suivant ces règles, de pénétrer et d'exposer plus profondément le sens de la Sainte Ecriture, afin que, par leurs études en quelque sorte préparatoires, mûrisse le jugement de l'Eglise. Car tout ce qui concerne la manière d'interpréter l'Ecriture est finalement soumis au jugement de l'Eglise, qui exerce le ministère et le mandat divinement reçus de garder la parole de Dieu et de l'interpréter.

(La condescendance de Dieu)

13. Dans la Sainte Ecriture, la vérité et la sainteté de Dieu restant toujours sauves, se manifeste donc la « condescendance » merveilleuse de la Sagesse éternelle « pour que nous apprenions l'ineffable bienveillance de Dieu et à quel point aussi, dans ses soins prévenants pour notre nature, il a adapté son langage ». En effet, les paroles de Dieu, passant par les langues humaines, ont pris la ressemblance du langage des hommes, de même que jadis le Verbe du Père éternel, ayant pris l'infirmité de notre chair, est devenu semblable aux hommes.

CHAPITRE IV – L'ANCIEN TESTAMENT

(L'histoire du salut dans les livres de l'Ancien Testament)

14. Dieu, projetant et préparant en la sollicitude de son amour extrême le salut de tout le genre humain, se choisit, selon une disposition particulière, un peuple auquel confier les promesses. En effet, une fois conclue l'Alliance avec Abraham (cf. Gen. 15, 18) et, par Moïse, avec le peuple d'Israël (cf. Ex. 24,8), Dieu se révéla, en paroles et en actes, au peuple de son choix, comme l'unique Dieu véritable et vivant ; de ce fait, Israël fit l'expérience des « voies » de Dieu vers les hommes, et, Dieu lui-même parlant par les prophètes, il en acquit une intelligence de jour en jour plus profonde et plus claire, et en porta un témoignage grandissant parmi les nations (cf. Ps. 21, 28-29 ; 95, 1-3 ; Isaïe 2, 1-4 ; Jér. 3, 17). L'économie du salut, annoncée d'avance, racontée et expliquée par les auteurs sacrés, apparaît donc dans les livres de l'Ancien Testament comme la vraie parole de Dieu ; c'est pourquoi ces livres divinement inspirés conservent une valeur impérissable : « Car tout ce qui a été écrit, l'a été pour notre instruction, afin que par la patience et la consolation venant des Ecritures, nous possédions l'espérance » (Rom. 15, 4).

(Importance de l'Ancien Testament pour les chrétiens)

15. L'économie de l'Ancien Testament avait pour raison d'être majeure de préparer l'avènement du Christ Sauveur du monde, et de son royaume messianique, d'annoncer prophétiquement cet avènement (cf. Luc 24, 44 ; Jean 5, 39 ; 1 Pierre 1, 10) et de le signifier par diverses figures (cf. 1 Cor. 10, 11). Compte tenu de la situation humaine qui précède le salut instauré par le Christ, les livres de l'Ancien Testament permettent à tous de connaître qui est Dieu et qui est l'homme, non moins que la manière dont Dieu dans sa justice et sa miséricorde agit avec les hommes. Ces livres, bien qu'ils contiennent de l'imparfait et du caduc, sont pourtant les témoins d'une véritable pédagogie divine. C'est pourquoi les chrétiens doivent les accepter avec vénération : en eux s'exprime un vif sens de Dieu ; en eux se trouvent de sublimes enseignements sur Dieu, une bienfaisante sagesse sur la vie humaine, d'admirables trésors de prières ; en eux enfin se tient caché le mystère de notre salut.

(L'unité des deux Testaments)

16. Inspirateur et auteur des livres de l'un et l'autre Testament, Dieu les a en effet sagement disposés de telle sorte que le Nouveau soit caché dans l'Ancien et que, dans le Nouveau, l'Ancien soit dévoilé. Car, encore que le Christ ait fondé dans son sang la Nouvelle Alliance, (cf. Luc 22, 20 ; 1 Cor. 11, 25), néanmoins les livres de l'Ancien Testament, intégralement repris dans le message évangélique atteignent et montrent leur complète signification dans le Nouveau Testament (cf. Mat. 5,17 ; Luc 24, 27 ; Rom. 16, 25-26 ; 2 Cor. 3, 14-16), auquel ils apportent en retour lumière et explication.

CHAPITRE V – LE NOUVEAU TESTAMENT

(Excellence du Nouveau Testament)

17. La parole de Dieu, qui est une force divine pour le salut de tout croyant (cf. Rom. 1,16), se présente dans les écrits du Nouveau Testament et sa puissance s'y manifeste de façon singulière. Dès que fut venue, en effet, la pléni-

tude des temps (cf. Gal. 4, 4), le Verbe de Dieu s'est fait chair, et il a habité parmi nous plein de grâce et de vérité (cf. Jean 1, 14). Le Christ a instauré le règne de Dieu sur terre ; par gestes et paroles, il a révélé et son Père et lui-même ; par sa mort, sa résurrection, son ascension glorieuse et par l'envoi de l'Esprit-Saint, il a parachevé son œuvre. Elevé de terre, il attire à lui tous les hommes (cf. Jean 12, 32 grec), lui qui seul possède les paroles de la vie éternelle (cf. Jean 6, 68). Mais ce mystère n'a pas été dévoilé aux autres générations comme il l'a été désormais dans l'Esprit-Saint à ses saints apôtres et prophètes (cf. Eph. 3, 4-6 grec), afin qu'ils prêchent l'Évangile, qu'ils suscitent la foi en Jésus, le Christ et le Seigneur, et qu'ils rassemblent son Église. De ces faits, les écrits du Nouveau Testament présentent un témoignage permanent et divin.

(L'origine apostolique des Évangiles)

18. Il n'échappe à personne qu'entre toutes les Écritures, même celles du Nouveau Testament, les Évangiles possèdent une supériorité méritée, en tant qu'ils constituent le témoignage par excellence sur la vie et sur l'enseignement du Verbe incarné, notre Sauveur.

Toujours et partout l'Église a tenu et tient l'origine apostolique des quatre Évangiles. Ce que les apôtres, en effet, sur l'ordre du Christ, ont prêché, par la suite eux-mêmes et des hommes de leur entourage nous l'ont, sous l'inspiration divine de l'Esprit, transmis dans des écrits qui sont le fondement de la foi, à savoir, l'Évangile quadriforme selon Matthieu, Marc, Luc et Jean.

(Leur caractère historique)

19. Notre sainte Mère l'Église a tenu et tient fermement et avec la plus grande constance, que ces quatre Évangiles, dont elle affirme sans hésiter l'historicité, transmettent fidèlement ce que Jésus le Fils de Dieu, durant sa vie parmi les hommes, a réellement fait et enseigné pour leur salut éternel, jusqu'au jour où il fut enlevé au ciel (cf. Act. 1, 1-2). En effet, ce que le Seigneur avait dit et fait, les apôtres après son Ascension le transmirent à leurs auditeurs avec cette intelligence plus profonde des choses dont eux-mêmes, instruits par les événements glorieux du Christ et éclairés par la lumière de l'Esprit de vérité, jouissaient. Les auteurs sacrés composèrent donc les quatre Évangiles, choisissant certains des nombreux éléments transmis soit oralement soit déjà par écrit, rédigeant un résumé des autres, ou les expliquant en fonction de la situation des Églises, gardant enfin la forme d'une prédication, de manière à nous livrer toujours sur Jésus des choses vraies et sincères. Que ce soit, en effet, à partir de leur propre mémoire et de leurs souvenirs, ou à partir du témoignage de ceux qui « furent dès le début témoins oculaires et serviteurs de la Parole », ils composèrent leurs écrits dans le but de nous faire éprouver la « solidité » des enseignements que nous avons reçus (cf. Luc 1, 2-4).

(Les autres écrits du Nouveau Testament)

20. Le canon du Nouveau Testament, outre les quatre Évangiles, comprend aussi les épîtres de saint Paul et les autres écrits apostoliques, composés sous l'inspiration de l'Esprit-Saint ; ces écrits, selon les sages dispositions de Dieu, confirment ce qui touche au Christ Notre Seigneur, présentent sa doctrine authentique avec des précisions

toujours plus grandes, font connaître aux hommes l'œuvre divine du Christ avec sa puissance de salut, racontent les débuts de l'Église et son admirable diffusion, et annoncent par avance sa glorieuse consommation.

Le Seigneur Jésus en effet comme il l'avait promis, assista ses apôtres (cf. Mal. 28, 20) et il leur envoya l'Esprit consolateur qui devait les introduire dans la plénitude de la vérité (cf. Jean 16, 13).

CHAPITRE VI - LA SAINTE ÉCRITURE DANS LA VIE DE L'ÉGLISE

(Importance de la Sainte Écriture pour l'Église)

21. L'Église a toujours vénéré les divines Écritures, comme elle l'a toujours fait aussi pour le Corps même du Seigneur, elle qui ne cesse pas, surtout dans la sainte liturgie, de prendre le pain de vie sur la table de la parole de Dieu et sur celle du Corps du Christ, pour l'offrir aux fidèles. Toujours elle eut et elle a pour règle suprême de sa foi les Écritures, conjointement avec la sainte Tradition, puisque, inspirées par Dieu et consignées une fois pour toutes par écrit, elles communiquent immuablement la parole de Dieu lui-même et font résonner dans les paroles des prophètes et des apôtres la voix de l'Esprit-Saint. Il faut donc que toute la prédication ecclésiastique, comme la religion chrétienne elle-même, soit nourrie et régie par la Sainte Écriture. Dans les Saints Livres, en effet, le Père qui est aux cieux vient avec tendresse au-devant de ses fils et entre en conversation avec eux ; or, la force et la puissance que recèle la parole de Dieu sont si grandes qu'elles constituent, pour l'Église, son point d'appui et sa vigueur et, pour les enfants de l'Église, la force de leur foi, la nourriture de leur âme, la source pure et permanente de leur vie spirituelle. Dès lors ces mots s'appliquent parfaitement à la Sainte Écriture : « Elle est vivante donc et efficace la parole de Dieu » (Héb. 4, 12), « qui a le pouvoir d'édifier et de donner l'héritage avec tous les sanctifiés » (Act. 20, 32 ; 1 Thess. 2, 13).

22. *(Nécessité des différentes versions et traductions)*

...

23. *(La tâche apostolique des théologiens catholiques)*

...

24. *(Écriture Sainte et théologie)*

...

25. *(Recommandation de la lecture de l'Écriture Sainte)*

...

26. *(Épilogue)*

Rome, à Saint-Pierre, le 18 novembre 1965.

Moi, PAUL, évoque de l'Église catholique.

(Suivent les signatures des Pères)